PLAN D'ACTION ANNUEL

À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

2012-2013

Finances Québec

TABLE DES MATIÈRES

Préambule 1
Objectif du plan d'action 2
Notre engagement 2
Portrait de l'organisation 2
Lieux 3
Groupe de travail 3
Obstacles à l'intégration des personnes handicapées 3
Bilan des mesures prises au cours des années antérieures 4
Engagements 2012-2013 8
Références 9
Annexe I : Mesures prises au cours des années antérieures. 10
Annexe II: Organigramme du Ministère 12
Annexe III : Personnes engagées dans le plan d'action 2012-2013 13

Édition 2012-2013
Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Juin 2012
ISBN 978-2-550-65346-2 (Imprimé)
ISBN 978-2-550-65347-9 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2012

NOTE
La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle n'est utilisée que pour alléger le texte.

PRÉAMBULE

Depuis l'adoption par l'Assemblée nationale, en juin 1978, de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E 20.1), le Québec compte d'importantes réalisations en matière d'intégration des personnes handicapées à la société. Une série de mesures, de politiques, de programmes et de services ont été créés ou adaptés afin de répondre aux besoins des personnes handicapées et de favoriser leur participation sociale.

Par ailleurs, plusieurs lois et règlements ont été adoptés ou modifiés afin de garantir l'exercice des droits des personnes handicapées dans notre société.

OBJECTIF DU PLAN D'ACTION

Le 17 décembre 2004, la Loi a été révisée et contient, depuis, de nouvelles dispositions qui sont déterminantes pour l'avenir des personnes handicapées et leur famille, de leur communauté et de l'ensemble de la société québécoise.

Parmi celles-ci, une disposition interpelle davantage les ministères et organismes, soit l'obligation d'élaborer, d'adopter et de rendre public, annuellement, un plan d'action à l'égard des personnes handicapées (art. 61.1).

Ce plan doit comprendre :

- l'identification des obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans notre secteur d'activité;
- la description des mesures prises au cours de l'année qui se termine;
- la description des mesures envisagées pour l'année qui commence.

NOTRE ENGAGEMENT

La Loi sur le ministère des Finances confère au ministre la mission de conseiller le gouvernement en matière financière et de favoriser le développement économique.

À ces fins, le ministère des Finances appuie le ministre en élaborant et en proposant des politiques dans les domaines économique, fiscal, budgétaire et financier. Également, il élabore et propose des mesures d'aide financière et d'incitation fiscale afin de favoriser et de soutenir la croissance de l'économie, de l'investissement et de l'emploi.

Par ailleurs, à l'exception des services offerts par une dizaine d'employés d'Épargne Placements Québec et de la Direction générale du droit corporatif et des politiques relatives au secteur financier, le Ministère ne fournit aucun service direct aux citoyens. Toutefois, cela ne diminue en rien l'importance qu'il accorde à la qualité des services offerts à la clientèle et à l'environnement de travail dans lequel évolue son personnel.

Enfin, ce plan décrit les mesures que le Ministère a adoptées à ce jour pour éliminer ou prévenir les obstacles à l'intégration des personnes handicapées. Il présente aussi les engagements de 2013, lesquels visent à empêcher la création de tout nouvel obstacle et à éliminer progressivement ceux qui demeurent.

PORTRAIT DE L'ORGANISATION

Le ministère des Finances compte sept grands secteurs (voir l'annexe I), tous appuyés par des unités de soutien, tels la Direction générale de l'administration, la Direction des communications et le Secrétariat général. On peut consulter les principaux mandats de chacun des secteurs en utilisant les hyperliens ci-après ou en visitant le site Internet du Ministère.

- Contrôleur des finances et de la comptabilité gouvernementale
- Droit fiscal et fiscalité
- Économique et relations intergouvernementales
- Financement, gestion de la dette et opérations financières
- Politique budgétaire
- Politiques économiques et fiscales
- Politiques relatives aux institutions financières et au droit corporatif

Au 1er avril 2012, le Ministère comptait 671 postes.

LIEUX

Le ministère des Finances a la particularité d'exercer ses activités dans cinq édifices situés à Québec et à Montréal :

QUÉBEC

- 12, rue Saint-Louis
- 8, rue Cook
- 1058, rue Louis-Alexandre-Taschereau
- 333, Grande Allée Est

MONTRÉAL

- 380, Saint-Antoine Ouest

Ainsi, les interventions ou les mesures prises dans le cadre de nos engagements peuvent différer selon le lieu concerné. Les coordonnées des édifices et le nom des personnes qui en sont responsables sont présentés à l'annexe II.

GROUPE DE TRAVAIL

Lors de l'élaboration de son premier plan d'action, le Ministère a constitué un groupe de travail chargé de planifier les mesures à prendre afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées et d'en surveiller la mise en œuvre et l'efficacité.

Ce groupe de travail est en charge de réviser ce plan d'action annuellement. Pour ce faire, il doit tenir au moins une réunion par année. Le Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité du ministère des Finances est formé des membres suivants :

- Danielle Boisvert, coordonnatrice de la santé des personnes, Direction des ressources humaines
- Gilles Lafleur, directeur des ressources humaines
- Claire Massé, directrice générale de l'administration
- Catherine Piette, coordonnatrice du groupe de travail, Direction des ressources humaines
- Sophie Tremblay, directrice des ressources matérielles

Enfin, chaque année, ce groupe de travail s'informe auprès des employés qui auraient pu connaître des difficultés d'adaptation reliées à leur handicap afin d'élaborer un plan d'action représentatif de la réalité et pertinent pour améliorer la situation.

OBSTACLES À L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Les tableaux ci-après présentent les mesures prises au cours des années antérieures et les nouveaux engagements du Ministère pour l'année 2012-2013.

Les mesures présentées sont regroupées en sept catégories, soit :

- Les communications
- L'embauche du personnel
- Les mesures d'urgence
- Les lieux de travail
- La sensibilisation
- Les interventions
- Les mesures économiques et fiscales

Lorsque la situation s'y prête, les mesures réalisées antérieurement sont reconduites. Aussi, les engagements feront l'objet d'un suivi auprès des responsables en cours d'année.

Par ailleurs, aucune plainte n'a été formulée au cours de la dernière année relativement à l'accès aux documents, aux édifices et aux services offerts.

BILAN DES MESURES PRISES AU COURS DE L'ANNÉE 2011-2012

COMMUNICATIONS

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ATTEINTE DU RÉSULTAT	SUITES À DONNER
ACCESSIBILITÉ WEB					
Certains types de handicaps nuisent à la consultation d'information présentée sur le site Internet du MFQ.	S'assurer que tout citoyen peut consulter l'information prioritaire sur le site Internet du MFQ.	L'interface du site Internet du MFQ est conçue pour faciliter l'accès aux personnes handicapées. Les discours sur le budget, prononcés annuellement à l'Assemblée nationale, y sont notamment disponibles en webdiffusion.	Les documents d'intérêt doivent être accessibles.	Résultat atteint.	Récurrence annuelle.
PROMOTION DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES					
Les actions favorisant l'intégration des personnes handicapées sont méconnues.	Faire connaître le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées au personnel du MFQ.	Dès son adoption, le plan d'action est publié sur le site Internet et dans l'intranet du MFQ. Une manchette en informe le personnel, qui est invité à en prendre connaissance et à transmettre ses commentaires.	Le plan d'action est diffusé auprès des employés et auprès du public.	Résultat atteint.	Récurrence annuelle.
SERVICE TÉLÉPHONIQUE ADAPTÉ					
Les communications téléphoniques peuvent être difficiles en raison de handicaps.	Assurer de bonnes communications téléphoniques.	Lorsque requis, un dispositif de réduction des distorsions est intégré au téléphone des employés ayant des difficultés auditives. Par ailleurs, Épargne Placements Québec, qui offre des services aux citoyens, utilise le service de relais Bell afin de pouvoir communiquer avec les personnes disposant d'un appareil de télécommunication pour sourds (ATS).	Distribution du dispositif, au besoin. Service de relais Bell fonctionnel.	Résultat atteint.	En continu.
CAPSULES D'INFORMATION					
Les actions favorisant l'intégration des personnes handicapées sont méconnues.	Faire connaître les mesures du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées au personnel du MFQ.	Des capsules touchant les différents domaines identifiés au présent plan d'action sont diffusées selon divers moyens de communications tels que l'intranet et l'affichage.	Diffusion de capsules diverses sur l'intranet.	Résultat atteint.	Récurrence annuelle.
SENSIBILISATION DU PERSONNEL À LA RÉALITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES					
Tous les employés du MFQ ne sont pas sensibilisés à la réalité des personnes handicapées.	Sensibiliser les employés à la réalité des personnes handicapées.	Organiser une activité thématique lors de la Semaine nationale des personnes handicapées.	Diffusion de capsules diverses dans l'intranet.	Résultat atteint.	Récurrence annuelle.

MESURES D'URGENCE

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ATTEINTE DU RÉSULTAT	SUITES À DONNER
SYSTÈMES D'ÉVACUATION ADAPTÉS					
L'évacuation des édifices, en cas d'urgence, peut être difficile pour certaines personnes handicapées.	Assurer une évacuation efficace pour tous.	Les responsables des mesures d'urgence veillent à ce que les systèmes d'évacuation répondent aux besoins particuliers des personnes handicapées.	Les systèmes d'évacuation répondent aux besoins des employés (chaise d'évacuation disponible).	Résultat atteint.	En continu.
MATÉRIEL ET PROTOCOLE REQUIS POUR ÉVACUATION					
Le protocole d'évacuation des édifices, en cas d'urgence, n'est pas nécessairement adapté à de nouvelles situations.	Assurer une évacuation efficace pour tous dès qu'une contrainte se manifeste.	Pour chacun des édifices, le protocole d'évacuation, les accès ainsi que le matériel particulier pouvant être requis en cas d'évacuation sont vérifiés et actualisés.	Vérification du matériel et des accès régulièrement.	Résultat atteint.	Récurrence annuelle.
SUIVI AUPRÈS DES PERSONNES AYANT BESOIN D'UNE ASSISTANCE PARTICULIÈRE					
L'évacuation des édifices, en cas d'urgence, peut être difficile pour des personnes ayant des incapacités physiques, temporaires ou permanentes.	Assurer une évacuation efficace pour tous, en tout temps.	La Direction générale de l'administration (DGA) incite les personnes qui ont besoin d'une assistance particulière à lui faire part des changements qui peuvent nuire à leur condition et les dirige vers les services concernés (service de première ligne téléphonique et courriel, moteur de recherche dans l'intranet, etc.).	Les employés informent la DGA en cas de besoin particulier.	Résultat atteint.	Récurrence annuelle.

1 Chaise pour évacuation d'urgence sécuritaire des personnes en fauteuil roulant.

BILAN DES MESURES PRISES AU COURS DE L'ANNÉE 2011-2012 (SUITE)

LIEUX DE TRAVAIL

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ATTEINTE DU RÉSULTAT	SUITES À DONNER
SERVICE EN ERGONOMIE					
L'environnement de travail ne répond pas systématiquement aux incapacités reliées à un handicap.	Assurer un environnement de travail fonctionnel pour tous.	Dès qu'une personne handicapée entre en fonction, le personnel de la dotation avise l'ergonome pour qu'un service personnalisé soit mis en place.	Les conseillers en dotation informent le spécialiste en ergonomie.	Résultat atteint.	Récurrence annuelle.
SERVICES DE SANTÉ PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE					
L'accessibilité aux différents services peut être restreinte en raison du fait que les employés sont répartis dans cinq édifices et que ces services ne sont généralement pas mobiles.	Rendre les services de santé accessibles pour les employés à mobilité réduite.	Proposer un déplacement du professionnel de la santé lorsque la réduction de la mobilité de l'employé le justifie.	Un employé à mobilité réduite ne s'abstient pas à requérir les services de santé.	Résultat atteint.	En continu.
ACCÈS À L'ÉDIFICE D'ÉPARGNE PLACEMENTS QUÉBEC (333, GRANDE ALLÉE EST)					
L'accès aux bureaux d'Épargne Placements Québec est difficile pour les personnes handicapées (mobilité réduite) en raison de l'absence de portes automatisées.	S'assurer que l'édifice situé au 333, Grande Allée Est est accessible par tous en tout temps.	Un système d'ouverture automatique des portes a été installé à l'entrée principale du bureau d'accueil d'Épargne Placements Québec.	Réalisation des modifications.	Résultat atteint.	Entretien régulier.

SENSIBILISATION

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ATTEINTE DU RÉSULTAT	SUITES À DONNER
IDENTIFICATION SYSTÉMATIQUE DES OBSTACLES					
Les personnes travaillant sur le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées ne voient pas tous les obstacles potentiels à l'intégration des personnes handicapées.	S'assurer de la contribution de toute personne susceptible d'identifier des obstacles.	Le MFQ encourage son personnel, dans la réalisation de ses mandats respectifs, à réfléchir sur la façon d'atténuer ou d'éliminer les obstacles potentiels.	Les employés informent la DGA en cas de besoin particulier.	Résultat atteint.	En continu.

MESURES ÉCONOMIQUES ET FISCALES

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ATTEINTE DU RÉSULTAT	SUITES À DONNER
ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES					
Obstacles physiques et sociaux auxquels font face les personnes handicapées pour occuper un emploi.	Inciter davantage d'employeurs à offrir des stages de formation aux personnes handicapées.	Bonifier le crédit d'impôt pour les stages en milieu de travail pour les personnes handicapées dans le but d'accroître la participation des personnes handicapées au marché du travail.	Les taux du crédit d'impôt ont été bonifiés et les plafonds des dépenses admissibles ont été haussés.	Résultat atteint.	Récurrence annuelle.
DISPARITÉS DE COMPENSATION					
Des disparités de compensation existent pour les personnes handicapées, comparativement au reste de la société.	Réduire les disparités de compensation.	Un comité interministériel sur la compensation des conséquences des déficiences, incapacités et situations de handicap a été mis en place.	Analyse et proposition de mesures visant à réduire les disparités de compensation.	En cours de réalisation.	En continu.

ENGAGEMENTS 2012-2013

En plus des mesures prises au cours des années antérieures, qui doivent être suivies en continu ou annuellement, le comité de travail a ciblé de nouveaux engagements pour l'année à venir.

COMMUNICATIONS

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ATTEINTE DU RÉSULTAT	SUITES À DONNER
PROMOTION DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES					
Les actions favorisant l'intégration des personnes handicapées sont méconnues des employés.	Faire connaître le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées au personnel du MFQ.	Un onglet sera disponible dans l'intranet du MFQ pour présenter une section comportant le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées.	L'information est accessible pour les employés.	Au cours de l'année 2013.	Réalisation de la modification.
ACCESSIBILITÉ WEB					
Certains types de handicaps nuisent à la consultation d'information présentée sur le site Internet du MFQ.	S'assurer que tout citoyen peut consulter l'information prioritaire sur le site Internet du MFQ.	L'interface du site Internet sera améliorée pour facilité l'accès et l'utilisation de certains outils téléchargeables pour les personnes handicapées. Une section sera créée pour énumérer les principales dispositions prises pour augmenter cette accessibilité.	Les documents d'intérêt doivent être accessibles.	Au cours de l'année 2013.	Réalisation de la modification.

RÉFÉRENCES

- Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1)
- Site Internet de l'Office des personnes handicapées du Québec : **www.ophq.gouv.qc.ca**
- Site Internet du ministère des Finances : **www.finances.gouv.qc.ca**
- Site Internet de la Régie du bâtiment : **www.rbq.gouv.qc.ca**
- Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) : **www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/programmes_mesures/Depliant-PDEIPH_FR_Web.pdf**
- Politique du patrimoine de la Ville de Québec : **www.ville.quebec.qc.ca/publications/docs_ville/politique_patrimoine.pdf**

ANNEXES

ANNEXE I : Mesures prises au cours des années antérieures

LES MESURES ÉCONOMIQUES ET FISCALES					
OBSTACLES	**OBJECTIFS**	**MESURES**	**INDICATEURS DE RÉSULTATS**	**ATTEINTE DU RÉSULTAT**	**SUITES À DONNER**
CONTRAINTES À L'EMPLOI					
Obstacles à l'intégration au marché du travail pour les personnes handicapées et les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi.	Soutien aux personnes à faible revenu présentant des handicaps ou des contraintes sévères à l'emploi pour les inciter à intégrer le marché du travail ou à demeurer en emploi.	Instaurer une prime au travail pour les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi.	Le nombre de bénéficiaires de la prime au travail adaptée est passé de 6 669 en 2008 à 7 669 en 2010.	Résultat atteint.	Aucune.
ADAPTATION AUX ÉTUDES					
Les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage bénéficieraient d'un soutien accru dans le cadre de leurs études.	Mieux soutenir les élèves handicapés ou ceux éprouvant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire.	Bonifier le soutien aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.	Des crédits ont été accordés au MELS pour l'embauche d'enseignants orthopédagogues et d'enseignants ressources. Embauche et maintien des ressources professionnelles et de soutien. Perfectionnement du personnel enseignant.	Résultat atteint.	Aucune.

LIEUX DE TRAVAIL

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ATTEINTE DU RÉSULTAT	SUITES À DONNER
ACCÈS À L'ÉDIFICE SITUÉ AU 12, RUE SAINT-LOUIS					
L'édifice situé au 12, rue Saint-Louis n'est pas accessible aux personnes handicapées utilisant un fauteuil roulant.	S'assurer que l'édifice situé au 12, rue Saint-Louis est accessible par tous en tout temps.	• Amélioration de l'accès et de l'activation du monte-personne. • Baisse du niveau de certains lecteurs de cartes magnétiques. • Automatisation de l'ouverture de certaines portes pour les détenteurs de cartes particulières. • Installation de boutons-poussoirs pour activer l'ouverture de certaines portes. • Indication de la direction à suivre à partir de la porte d'entrée principale jusqu'à la porte adaptée.	Réalisation des modifications.	Résultat atteint.	Aucune.

COMMUNICATIONS

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ATTEINTE DU RÉSULTAT	SUITES À DONNER
FORMATION AUPRÈS DES WEBMESTRES					
Lors de la conception des sites Web, certains webmestres ne tiennent pas compte des différents handicaps.	S'assurer que les sites Web sont accessibles, autant que possible, aux personnes handicapées.	Une formation comportant une partie qui traite des technologies de l'information adaptées et de la conception de sites Web accessibles a été donnée aux webmestres.	Les webmestres considèrent l'accessibilité dans leurs conceptions.	Résultat atteint.	Récurrence aux cinq ans.

ANNEXE II : Organigramme du Ministère

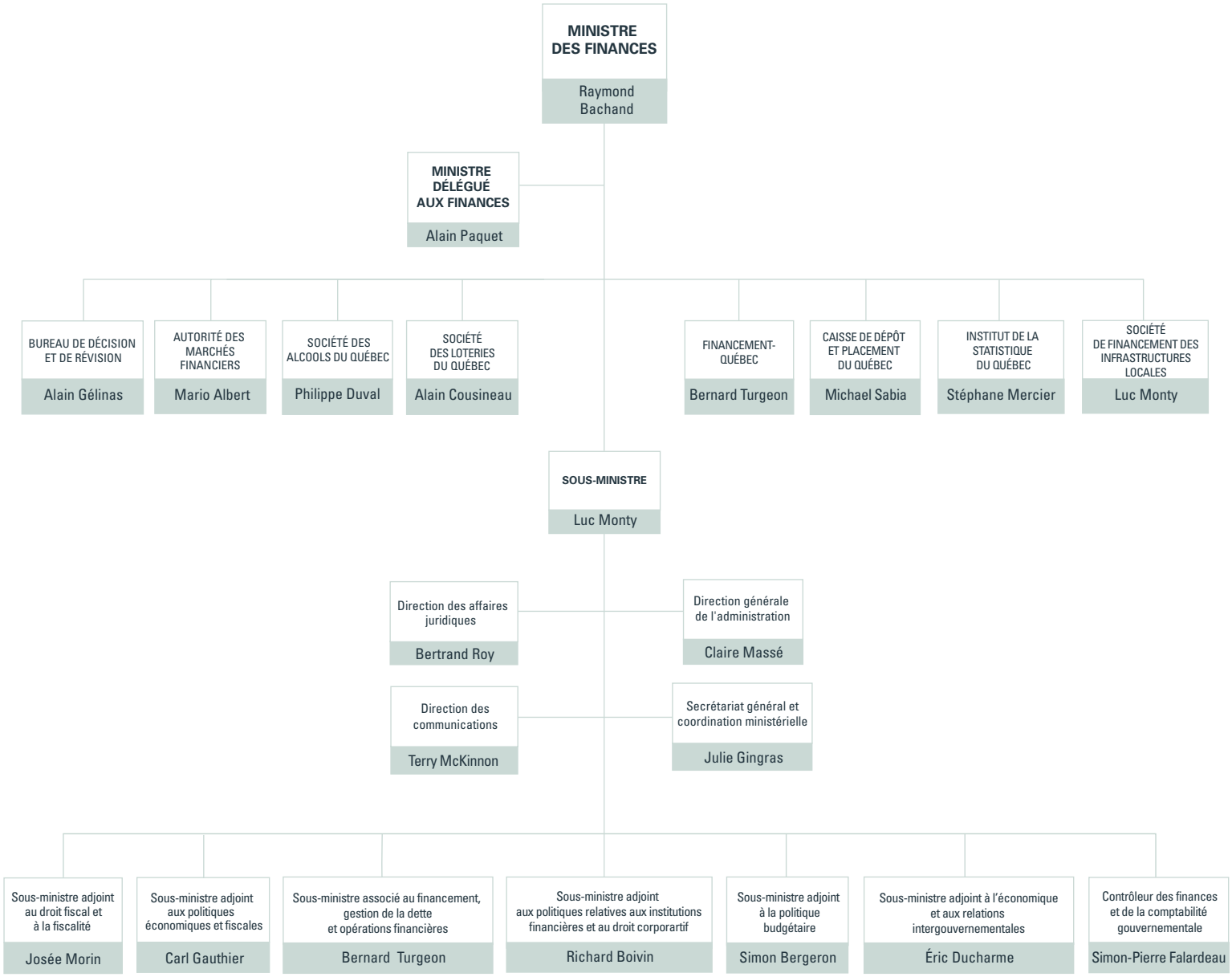

ANNEXE III : Personnes engagées dans le plan d'action 2012-2013

Responsables des mesures d'urgence et substituts :

ÉDIFICES	RESPONSABLES	SUBSTITUTS
12, rue Saint-Louis Québec (Québec) G1R 5L3	Sophie TREMBLAY Direction des ressources matérielles 418 644-8370 sophie.tremblay@finances.gouv.qc.ca	Marie-Andrée TURCOTTE Direction des ressources matérielles 418 644-8407 marie-andree.turcotte@finances.gouv.qc.ca
8, rue Cook Québec (Québec) G1R 0A4	Sylvie FORTIN Direction principale des systèmes d'information 418 644-7870 sylvie.fortin@finances.gouv.qc.ca	Audrey HERMKENS Direction des ressources humaines 418 528-1236 audrey.hermkens@finances.gouv.qc.ca
1058, rue Louis-Alexandre-Taschereau Québec (Québec) G1R 5T2	Steve MARTEL Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport 418 643-6822, poste 2024 steve.martel@mels.gouv.qc.ca	Jean-Claude HUOT Contrôleur des finances et de la comptabilité gouvernementale 418 644-4870 jean-claude.huot@cf.gouv.qc.ca
333, Grande Allée Est Québec (Québec) G1R 5W3	Jacques BEAULIEU Épargne Placements Québec 418 521-6412 jacques.beaulieu@epq.gouv.qc.ca	Christian LECLERC Épargne Placements Québec 418 521-6450 christian.leclerc@epq.gouv.qc.ca
380, rue Saint-Antoine Ouest Montréal (Québec) H2Y 3X7	René CLÉMENT Sécurité et prévention des incendies - Urgences 2417 SITQ 514 982-4705 514 982-4712 rene.clement@sitq.com	Mario COUTURE Direction générale du droit corporatif et des politiques relatives au secteur financier 514 499-6563 mario.couture@finances.gouv.qc.ca

Groupe de travail et coordonnées :

M^me Danielle Boisvert, coordonnatrice de la santé des personnes
Direction des ressources humaines
8, rue Cook
Québec (Québec) G1R 0A4
418 646-7776

M. Gilles Lafleur, directeur des ressources humaines
8, rue Cook
Québec (Québec) G1R 0A4
418 646-7301

M^me Claire Massé, directrice générale de l'administration
12, rue Saint-Louis
Québec (Québec) G1R 5L3
418 691-2200

M^me Catherine Piette, coordonnatrice du groupe de travail
M^me Madeleine Dufour, coordonnatrice par intérim du groupe de travail
Direction des ressources humaines
8, rue Cook
Québec (Québec) G1R 0A4
418 643-2211

M^me Sophie Tremblay, directrice des ressources matérielles
Direction des ressources matérielles
12, rue Saint-Louis
Québec (Québec) G1R 5L3
418 644-8370